

Procédure d'ouverture d'un Bureau de Représentation en Chine

Par **Jean-Bernard Caumont, Benjamin Dupuy d'Angéac**, Ernst & Young Shanghai

Le Bureau de Représentation est souvent utilisé par les entreprises comme porte d'entrée en Chine. Les procédures de création sont simples et il n'y a pas de capital minimum requis. Il ne constitue pas une entité juridique et est essentiellement une structure de liaison avec son siège dans le pays d'origine. Ses fonctions sont limitées à des activités de liaison, d'études de marchés, d'échange de technologie et à des activités préparatoires à l'installation d'implantations en Chine par la société étrangère.

La procédure générale d'ouverture d'un Bureau de Représentation et les documents nécessaires peuvent varier légèrement suivant la localisation choisie (Cf. encadre). Certaines industries sont par ailleurs soumises à des formalités spécifiques ne rentrant pas dans le cadre général décrit ci-dessous. A titre d'exemple, les sociétés de transport aérien et maritime, les institutions financières et les compagnies d'assurance ont besoin d'un certificat d'approbation préliminaire à tout autre démarche. Tous les documents à fournir doivent être présentés en Chinois. Si certains documents originaux sont en Français, ils devront être traduits en Chinois par une agence officielle.

L'obtention de la licence d'opération (Business Registration) est la première formalité à laquelle doit se soumettre toute société souhaitant ouvrir un Bureau de Représentation. Les documents suivants devront être présentés au Ministère de l'Industrie et du Commerce (SAIC - State Administration for Industry and Commerce), étant néanmoins observé que, tout au long de la procédure, d'autres documents pourront être demandés par les autorités chinoises si elles le jugent nécessaire :

✓ Un formulaire de candidature (Application form for Establishment of Representative Offices of Foreign Enterprises) fourni par les autorités et rempli par l'entreprise;

✓ Une lettre de candidature, signée par le Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général indiquant le nom du Bureau de Représentation, les noms du représentant juridique et des autres représentants, l'activité du Bureau, sa durée d'exercice, ainsi que sa localisation;

Une lettre désignant les noms du représentant juridique et des autres représentants, signée par le Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général, incluant leurs noms, fonctions et durée des mandats.

✓ Le curriculum vitae, des photocopies du passeport et des photos d'identité du représentant juridique et des autres représentants (le nombre dépend de la localisation du Bureau de Représentation).

- ✓ Une lettre de référence de la banque du pays d'origine signée par son directeur. Cette lettre devra comporter le numéro du compte, le type de transactions encourus, et le montant des crédits en cours.
- ✓ Une copie originale de l'immatriculation au Registre national du Commerce et des sociétés, qui devra être notariée et authentifiée par le Consulat Général de Chine en France;
- ✓ Une copie du contrat de location, d'une durée minimum d'un an, accompagnée d'une photocopie du certificat de propriété du bailleur.

Une fois la licence d'opération délivrée, des formalités complémentaires devront être accomplies.

(a) Tout Bureau de Représentation est dans l'obligation d'avoir à sa disposition deux tampons officiels, un pour des usages administratifs et un autre pour des usages financiers. Cette démarche s'effectue auprès du Bureau de Police (Public Security Bureau).

(b) Un numéro d'immatriculation (Unified Organization Code Certificate and IC Card) doit être obtenu auprès du Bureau de Contrôle des Technologies et de la Qualité. (Bureau of Quality and Technological Supervision). Il convient pour cela de présenter la licence d'opération, une copie du passeport du représentant juridique, le formulaire d'enregistrement, ainsi que le tampon officiel.

(c) Tout Bureau de Représentation doit avoir un compte bancaire en Renminbi ouvert à la Banque Populaire de Chine (People Bank's of China). Si les représentants souhaitent ouvrir un compte en devise étrangère, ils devront préalablement obtenir une autorisation auprès du Bureau du Commerce Extérieur (Bureau of Foreign Exchange).

(d) La société devra s'enregistrer auprès d'un certain nombre d'institutions avant que le Bureau de Représentation ne puisse être opérationnel:

- ✓ Auprès des autorités fiscales locales et nationales afin de pouvoir remplir ses obligations fiscales (impôt sur les sociétés «Corporate tax», impôt sur le revenu «Individual Income Tax», taxe commerciale «Business Tax» et autres taxes locales)
- ✓ Auprès du Bureau des Statistiques et du Bureau des Douanes.

Le Bureau de Représentation ne peut recruter directement ses salariés. La société devra faire appel à une agence de recrutement locale chinoise.

Ces informations représentent la trame de la création d'un Bureau de Représentation en Chine. Il convient néanmoins de conserver à l'esprit que, tout au long de la procédure, d'autres documents pourront être demandés par les autorités chinoises si elles le jugent nécessaire. En outre, certaines activités nécessitent des démarches et des informations spécifiques. Enfin les informations à fournir et les délais peuvent varier selon la localisation.

Une gestion rigoureuse du processus et des documents à fournir, ainsi que la qualité des contacts avec les administrations concernées, seront le gage d'une création réussie.

Liste des démarches à suivre	Beijing	Shanghai	Guangzhou
Lettre de Candidature <i>Application Letter</i>	✓	✓	✓
Lettre désignant les noms du représentant juridique et des autres représentants <i>Appointment Letter</i>	✓	✓	✓
Formulaire de candidature <i>Application form</i>	✓	✓	✓
Introduction sur l'entreprise	✓	✓	n/a
Curriculum Vitae <i>Resumes of Chief Representative and Representatives</i>	✓	✓	✓
Photocopies du passeport et photos d'identité	✓	✓	✓
Lettres de référence de la banque du pays d'origine <i>Bank reference letter</i>	✓	✓	✓
Copie de l'immatriculation au Registre National du Commerce <i>Certificate of Incorporation</i>	✓	✓	✓
Copie du contrat de location <i>Lease contract</i>	✓	✓	✓
Photocopie du certificat de propriété du bailleur <i>Ownership Certificate</i>	✓	✓	✓
Lettre de la société immobilière de gestion certifiant la présence du Bureau <i>Original certification letter issued by the management of the building</i>	n/a	✓	✓
Photocopie du certificat d'usage de l'espace loué <i>Photocopie of office usage certificate</i>	n/a	✓	n/a
Photocopie des statuts de l'entreprise <i>Photocopy of the company's Articles of Association</i>	n/a	✓	n/a
Obtention des tampons officiels <i>Company Chop Carving</i>	✓	✓	✓
Immatriculation auprès du Bureau de contrôle des Technologies et de la Qualité	✓	✓	✓
Enregistrement auprès des autorités fiscales locales et nationales <i>Local and National tax registration</i>	✓	✓	✓
Enregistrement au Bureau de Commerce Extérieur si utilisation d'un compte en devises <i>Approval for foreign currency and opening of Bank Account</i>	✓	✓	✓
Enregistrement au Bureau des Statistiques <i>Statistics registration</i>	✓	✓	n/a
Enregistrement au Bureau des Douanes <i>Customs Registration</i>	✓	✓	✓

Source : Ernst & Young Shanghai